



Travaux d'élagage

Par thesco

Bonjour,

Propriétaire dans une résidence privée avec un autre propriétaire nous souhaitons réaliser des travaux d'élagage d'arbres présents dans les parties communes de la résidence.

Ces travaux seront réalisés à titre bénévoles par nous deux (copropriétaires). La réalisation de ces travaux par nous deux a été voté lors le l'AG par l'ensemble des copropriétaires. Devons-nous faire une déclaration auprès de la MSA ou tout un autre organisme.

Vous remerciant de votre réponse.

Cordialement,
TT